



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026

Objet : Soutien aux associations « Animation » pour l'année 2026

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur BATTINI Nicolas

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAŽIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-12 ;

Vu le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant que dans le cadre de ses attributions, la collectivité prévoit un financement spécifique pour les associations œuvrant dans le domaine de l'animation et qui contribuent, par leurs actions, à apporter du dynamisme à la ville ;

Considérant que les associations à vocation d'animations et dont les projets revêtent un intérêt communal ont déposé leur demande de subvention pour l'exercice 2026.

Après avoir entendu le rapport de Madame Hélène BERETTI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Madame Françoise Filippi n'ayant pas participé au vote et ayant quitté la salle;

Article 1 :

- **Approuve** les subventions aux associations selon le tableau proposé ci-dessous :

DEMANDEUR	MONTANT ACCORDE 2025 en €	MONTANT 2026 en €
Union des Commerçants et Artisans du Grand Bastia Salon des Affaires	5 000	5 000
La Boule du Prado Bucciata Bastiaccia	20 000	20 000
Association A Corsica TV CORSICA PARTY	16 000	16 000
Office de Tourismes Intercommunal Bastia Festival Créazione	13 000	13 000
Association Sportive Automobile de BASTIA Ronde de la Giraglia	5 000	5 000
Association The Sporting Stones CARROZZU IN BASTIA	2 500	3 000
Association Salon du Chocolat et des Délices	10 000	10 000
Association U Merca	2 000	2 000

Festival Porto Latino	<i>Pas d'édition en 2025</i>	50 000
CESR / CORSICA CYCLO GT20	<i>1^{ère} édition</i>	1 000
Association Bastia Beer Club Bastia Beer Festival	1 500	1 500

Article 2 :

- **Précise** que les crédits inscrits au Budget Primitif 2026, chapitre 65, compte 657400, fonction 0200, code gestionnaire ANI.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,


Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026


Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.